

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES**

## **DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2019/01**

**PUBLIE LE Mercredi 09 Janvier 2019**

## INFORMATION DU PUBLIC

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le public est informé que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le

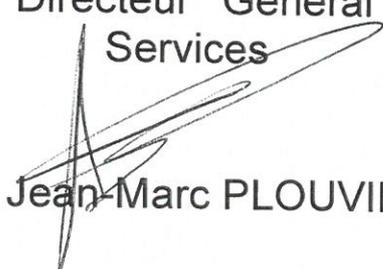
#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS (CAB) N° 2019/01

est consultable aux heures d'ouverture de l'hôtel communautaire sur simple demande. Conformément à l'article L. 2121-24 du CGCT, la publication des actes au recueil est assurée sur papier. Le recueil est également publié en intégralité sur le site internet de la CAB ([www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)).

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil.

Mis à la disposition du public  
le : 09/01/2019

Le Directeur Général des  
Services

  
Jean-Marc PLOUVIN

## **SOMMAIRE**

- I Délibération du Bureau Communautaire : Néant**
- II Délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018**
- III Décisions du Président : Néant**

# I

## **DELIBERATION DU BUREAU**

## II

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2018

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

**PROJETS STRUCTURANTS**  
**N° 06C\_20\_12\_2018**  
**CENTRE NATIONAL DE LA MER - TARIFS 2019**

Par délibération du 14 décembre 2017, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a attribué la gestion de l'Équipement Centre National de la Mer à la SEM Nausicaa pour une durée de 12 ans.

Conformément à la loi, le délégataire est tenu de soumettre toute nouvelle tarification de DSP (délégation de service public) à l'approbation de l'autorité délégante.

Aussi, la SEM Nausicaa, propose de revoir les « tarifs scolaires » afin d'instaurer un tarif unique pour la visite des deux boucles (Les Hautes Mers + Des rivages et des Hommes) en lieu et place des tarifs une ou deux boucles.

Il convient de prendre un avenant à la convention de DSP, afin de modifier les tarifs de la manière suivante :

**TARIF SCOLAIRE CAB (TTC)**

Le tarif proposé est de :	9,20 € par élève
Animation intégrée d'1 heure (expo, salle ou atelier) :	forfait de 33,00 € par groupe
Atelier « Travaux Pratiques » :	forfait de 57,50 € par groupe

**TARIF SCOLAIRE HORS CAB \* (TTC)**

Le tarif proposé est de :	12,50 € par élève
Animation intégrée d'1 heure (expo, salle ou atelier) :	2,00 € par élève
Atelier « Travaux Pratiques » de 2h :	3,50 € par élève

En complément, il est proposé de :

- de fixer le tarif accompagnateur scolaire : 18,00 € TTC  
(hors gratuité accordée dans le respect des obligations d'accompagnement réglementaires)
- d'offrir la gratuité aux AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap).

Les autres tarifs convenus dans le cadre de la convention de DSP restent inchangés.

**Après avis de la commission Tourisme et Attractivité du Territoire en date du 28 novembre 2018,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver les tarifs ci-dessus ;**
- **d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention de DSP en vigueur, reprenant les modifications tarifaires précitées.**

\* *Élèves fréquentant un établissement scolaire non situé sur le territoire géographique de la CAB*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Jean-Claude ETIENNE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

## MOBILITE DURABLE

N° 08C\_20\_12\_2018

### DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU PARC DE STATIONNEMENT "PARKING PITENDAL" RUE VOLTAIRE À SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Dans le cadre de sa politique dédiée à la mobilité durable et afin de répondre au souci de développer les solutions de stationnement en périphérie du centre-ville de Boulogne-sur-Mer, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) souhaite créer un nouveau parc de stationnement en silo situé rue Voltaire à Saint-Martin-Boulogne.

Celui-ci sera aussi dédié aux visiteurs des Berges de Liane et pourra également être utilisé par les employés de la société Armatis qui va voir l'aire de stationnement provisoire qui lui était dévolue disparaître avec l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bréquerecque.

La création de ce parking permettra de développer l'intermodalité : il offrira la possibilité d'y stationner son véhicule pour ensuite emprunter les voies cyclables et/ou piétonnes des Berges de Liane ou encore une ligne de bus.

Ce parking silo offrira 163 places de stationnement, en incluant des places pour personnes à mobilité réduite, ainsi que pour deux roues et des emplacements pour véhicules électriques.

Afin de permettre à la CAB de réaliser ce nouveau parc de stationnement, celui-ci doit au préalable être déclaré d'intérêt communautaire.

Au titre de sa compétence optionnelle «voiries et parcs de stationnement», la CAB exerce la compétence en matière de «création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire». Il y a donc lieu de déclarer le parc de stationnement «PARKING PITENDAL» d'intérêt communautaire.

*L'intérêt communautaire est déterminé par délibération du Conseil communautaire par un vote à la majorité des 2/3 l'effectif total du Conseil.*

**Après avis de la commission Tourisme et attractivité du territoire en date du 28 novembre 2018,**

**Le CONSEIL décide :**

**- De déclarer d'intérêt communautaire la création d'un parking public de 163**

places dénommé «parking Pitendal » situé  
Boulogne.

Envoyé en préfecture le 07/01/2019

Reçu en préfecture le 07/01/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20181220-08C\_20\_12\_2018-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Claude ETIENNE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâteau-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59  
Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 10C\_20\_12\_2018

### ENJEUX STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE 2019 À 2021

Les élus communautaires ont défini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat. Cela englobe l'économie sociale et solidaire (ESS) dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) favorise l'essor depuis plusieurs années.

En effet, mêlant **objectif économique et finalité sociale**, l'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines d'activité, qui repose sur une gouvernance démocratique, et auquel adhèrent des personnes animées par un autre but que le seul partage des bénéfices.

Elle représente un poids non négligeable de l'économie locale avec plus de **1 300** établissements recensés dans le Boulonnais. Parmi ces établissements, un tiers emploie des salariés et procure

**5 000 postes de travail non délocalisables**, qui représentent plus de **10%** de l'ensemble des postes de travail salariés du Boulonnais.

Le développement de l'ESS passe par une dynamique animée par la CAB à laquelle prennent part de nombreux partenaires, et une stratégie de territoire. Pour 2019-2021, il est proposé de fixer trois enjeux stratégiques principaux :

- développer et pérenniser les emplois dans l'économie sociale et solidaire ;
- initier et consolider les coopérations économiques ;
- promouvoir l'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat social.

Une fois validés, ces enjeux stratégiques seront nourris d'actions portées en maîtrise d'ouvrage par la CAB ou ses partenaires.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 20 novembre 2018,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver les enjeux stratégiques 2019-2021 pour le développement de l'économie sociale et solidaire dans le Boulonnais.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

Envoyé en préfecture le 07/01/2019

Reçu en préfecture le 07/01/2019

Affiché le



ID : 062-246200729-20181220-10C\_20\_12\_2018-DE

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018**  
**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59**  
**Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

**ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**  
**N° 11C\_20\_12\_2018**  
**AIDE À L'INNOVATION SOCIALE**

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste de soutien à l'économie sociale et solidaire depuis plusieurs années qui passe par un accompagnement des entreprises, quels que soient leur taille, leur projet et leur phase de vie. Cet accompagnement peut se traduire par un soutien financier direct ou indirect de la collectivité. Les interventions se complètent pour offrir la réponse la plus exhaustive et la plus adaptée à chaque projet d'entreprise.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) stipule que la Région est la seule collectivité compétente sur la définition et l'octroi des aides en faveur de la création et l'extension d'activités économiques. Néanmoins, les communes ou leurs groupements sont autorisées à participer au financement des aides ou des régimes d'aides, par conventionnement avec la Région, dans le respect des orientations du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Dans ce cadre, l'outil «aide à l'innovation sociale» est une des composantes des aides économiques définies par la Région.

Les élus communautaires ont décidé de se positionner sur un dispositif complémentaire à celui de la Région ; dispositif ayant vocation à devenir un vecteur d'attractivité du territoire et visant la pérennité des entreprises soutenues, à court et moyen termes. Les bénéficiaires éligibles sont les personnes morales de droit privé, à jour de leurs obligations sociales et fiscales, portant un projet d'innovation sociale, quel que soit leur statut et exerçant leur activité sur le territoire de l'agglomération boulonnaise.

Attribuée sous la forme d'une subvention, l'aide de la CAB serait destinée à soutenir :

- un projet collaboratif,
- créateur d'au moins deux emplois en Équivalents Temps Plein en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) sur quatre ans,
- porté au moins par trois acteurs.

Elle prendra la forme d'une subvention de fonctionnement ou d'investissement de 10 000 € maximum, versée à l'un des acteurs, dans la limite de 50 % des dépenses éligibles.

Les soutiens de la CAB et de la Région pourront s'inscrire en complémentarité en faveur d'un même projet, mais pas sur les mêmes types de dépenses.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires – Santé – Enseignement supérieur du 20 novembre 2018,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver les critères d'attribution de la subvention destinée à soutenir un projet collaboratif ;**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante ou tout acte afférent.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59  
Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

## PATRIMOINE NATUREL

### N° 14C\_20\_12\_2018

#### ENERGIES RENOUVELABLES - SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - RAPPORT ANNUEL 2017-2018

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 art. 255-1° portant engagement national pour l'environnement a soumis certaines collectivités à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Cet article a été codifié à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, **préalablement aux débats sur le projet de budget**, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et si nécessaire son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants ».

En référence à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, ce rapport s'articule autour des cinq finalités du développement durable que sont :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

Cette démarche consiste pour les collectivités à élaborer un rapport sur leurs politiques et sur leurs activités internes qui présente leur contribution au développement durable. La rédaction de ce rapport permet à l'organe délibérant de pouvoir débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire, au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

**Après avis de la commission Aménagement de l'Espace en date du 26 novembre 2018,**

**Le CONSEIL décide :**

**- de prendre acte du rapport annuel 2017-2018 sur la situation en matière de développement durable de la CAB.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Dominique GODEFROY**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâteau-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Adam MAGNIER - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59  
Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

## **PATRIMOINE NATUREL**

**N° 15C\_20\_12\_2018**

### **ENERGIES RENOUVELABLES - ANIMATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFIGURATION POUR UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (COT ENR) PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE**

Par délibération adoptée par le Conseil communautaire de la CAB le 13 octobre 2016, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO) a été autorisé à réaliser un schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération à l'échelle de son territoire.

Ce schéma est fortement imbriqué à la démarche d'élaboration du Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET) pilotée à l'échelle du Pays Boulonnais et aux différentes actions mises en œuvre par la CAB sur ce sujet. Le projet Thalassothermie en est un exemple concret. La phase 4 de ce schéma s'appuie sur une animation territoriale afin d'identifier des projets d'implantation d'énergie renouvelable et les porteurs de projets potentiels. Un atelier de concertation a été organisé à l'échelle du Pays Boulonnais et constitue une première étape d'animation pour susciter, encourager le développement de ces projets.

Ces projets identifiés vont constituer le socle d'un futur Contrat d'Objectif Territorial de développement des Énergies Renouvelables (COT EnR) que le PNR, pour le compte des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui le mandateront dans cette animation, cherchera à obtenir.

Le COT EnR est un dispositif de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France dont l'objectif est d'aider les territoires à développer les énergies renouvelables et de diminuer la dépendance aux énergies fossiles.

Il donne la possibilité au territoire de :

- Réaliser, dans un premier temps, une étude de préfiguration pour animer le territoire afin de faire émerger des projets et de les calibrer pour répondre aux ambitions fixées pour déposer le COT EnR. Cette étude peut durer une année et concernera l'année 2019 ;
- Signer un COT EnR qui ouvre des financements à l'investissement et aux études nécessaires à l'aboutissement des projets privés et publics. Ce COT EnR, s'il est obtenu, engage l'ADEME, la Région Hauts-de-France, les EPCI concernés et le Parc pour une durée de 3 ans, qui pourra être renouvelée une fois.

**Après avis de la commission Aménagement de l'Espace en date du 26 novembre 2018**

**Le CONSEIL décide :**

Envoyé en préfecture le 07/01/2019

Reçu en préfecture le 07/01/2019

Affiché le



ID : 062-246200729-20181220-15C\_20\_12\_2018-DE

**-de confier au syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO) une étude de préfiguration du COT EnR dans les conditions reprises en objet.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Dominique GODEFROY**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaiient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59  
Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

## SPORT

N° 20C\_20\_12\_2018

### MODIFICATION DE CRITÈRES DE SUBVENTIONNEMENT - SPORTS D'EAU ET DE HAUT NIVEAU

Dans le cadre des appels à projets en sports d'eau et de haut niveau (FISA), il est proposé de faire évoluer les critères et conditions de subventionnement « sports d'eau » et « sport de haut niveau » afin de prendre en compte les enjeux de mutualisation.

Les modifications portent sur les axes suivants :

#### **Sports d'eau**

##### Pour les manifestations :

Les manifestations organisées par plusieurs associations sportives de l'agglomération qui fédèrent leurs moyens bénéficieront d'une majoration du montant de la subvention de 50%. Le plafond de la subvention est alors de 25% du budget réalisé de la manifestation.

##### Pour les aides à l'emploi :

- Le plafond actuel est abaissé à 23 000€ par an et par emploi.
- Bonus mutualisation : aide majorée de 3 000€ pour les emplois mutualisés entre plusieurs associations sportives de l'agglomération. Les aides à ces emplois mutualisés sont plafonnées à 80% de la masse salariale totale et à 26 000€.
- Exception en cas de fusion d'associations : les aides antérieures à l'emploi pourront être maintenues et cumulées au sein de la nouvelle entité.

##### Pour les aides en matériel :

- Aide plafonnée à 50 % du montant de la facture et à 10 000 € par objet subventionné.
- Bonus mutualisation : majoration de la subvention de 25% et du plafond de subventionnement à 75% du montant de la facture et à 12 500€ pour du matériel mutualisé entre plusieurs clubs sportifs.
- Obligation de justifier du caractère non mutualisable de l'équipement pour obtenir 50% de financement. Sinon abaissement du plafond à 40%.
- Obligation pour l'association de présenter un plan pluriannuel d'investissement à 3 ans.

#### **Sports de haut niveau**

- Pour les manifestations :  
En cas d'organisation par plusieurs associations sportives de l'agglomération qui fédèrent leurs moyens, majoration du montant de la subvention de 50%. Le plafond de la subvention est alors de 15% du budget réalisé.

Ces nouveaux critères seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les autres dispositions restent inchangées.

Après avis de la commission Sport en date du 22 novembre 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver les nouvelles dispositions de subventionnement « sports d'eau » et « sport de haut niveau ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Olivier BARBARIN**  
Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Envoyé en préfecture le 07/01/2019  
Reçu en préfecture le 07/01/2019  
Affiché le   
ID : 062-246200729-20181220-20C\_20\_12\_2018-DE

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaients donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

**DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES ACTIVITES NAUTIQUES ET  
BALNEAIRES  
N° 21C\_20\_12\_2018**

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU PARC DE STATIONNEMENT DE  
L'HOVERPORT AU PORTEL - CONVENTION AVEC LA SEPD**

Les statuts de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) prévoient qu'à titre optionnel (art. L 5216-5 du code général des collectivités Territoriales – CGCT), la CAB est compétente pour la « création ou aménagement et gestion de parc de stationnement d'intérêt communautaire ».

Pour rappel, définir l'intérêt communautaire revient à distinguer dans une compétence donnée les actions et les équipements qui continuent à relever de l'action des communes de ceux qui, par leur étendue, leur contenu, leur objectif stratégique, leur dimension financière ou leur rayonnement sur le territoire intercommunal doivent être gérés par la CAB et donc lui être confié.

Dans ce cadre, par une délibération en date du 12 avril dernier, le Conseil communautaire a approuvé la réalisation d'un schéma d'attractivité touristique des abords des plage comprenant un programme d'action.

Il est proposé d'en décliner une première action opérationnelle sur le site l'Hoverport au Portel.

Dans ce cadre, la requalification du parc de stationnement de l'Hoverport avec paysagement, plantations, éclairage et signalétique a été identifiée comme pouvant être pris en charge par la CAB

La surface investie d'environ 7.500 mètres <sup>2</sup> est située dans le Domaine Public Maritime, à l'emplacement parcellaire AB181.

Cette maîtrise d'ouvrage CAB ne peut être envisagée qu'après la déclaration d'intérêt communautaire du parc de stationnement l'Hoverport par délibération du Conseil communautaire (*vote à la majorité des 2/3 de l'effectif total du Conseil*).

Il convient de préciser que l'assiette foncière du site appartient au Conseil Régional Hauts-de-France, elle-même concédée à la Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD). Par conséquent, consécutivement à la déclaration d'intérêt communautaire du site, la CAB devra conclure une convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) avec la SEPD pour obtenir la jouissance du lieu. Cette occupation sera soumise au versement par la CAB à la SEPD d'une redevance, dont le montant sera déterminé dans le cadre de la convention.

**Après avis de la commission Sport et promotion des activités nautiques et balnéaires, en date du 22 novembre 2018**

**Le CONSEIL décide :**

**- de déclarer d'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie et création ou aménagement et gestion de parc de stationnement d'intérêt communautaire » le parc de stationnement de l'Hoverport situé**

sur le territoire de la commune du Portel,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) à intervenir entre la CAB et la SEPD pour que la CAB puisse jouir de l'assiette foncière du parc de stationnement, dans le cadre de son projet d'aménagement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Olivier BARBARIN**  
Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaiient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

## RESSOURCES HUMAINES

N° 30C\_20\_12\_2018

### AVENANT À LA CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA MUTUELLE INTÉRIALE

La CAB a conclu une convention de participation avec Interiale pour la «protection complémentaire santé» de ses agents, sur la période 2014-2019.

Interiale sollicite un avenant de 15 % au vu de la dégradation des statistiques du contrat, au risque de procéder unilatéralement à la résiliation du contrat.

Afin de préserver pour les agents la continuité de la prestation sur l'année 2019, il est proposé de valider cette proposition d'avenant.

**Après avis de la Commission Ressources humaines et finances du 30 novembre 2018,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la Convention de participation avec Interiale en vue d'une augmentation de 15 % des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Bertrand DUMAINE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59  
Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

## COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

N° 31C\_20\_12\_2018

### COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ - RAPPORT ANNUEL 2018

Par une délibération en date du 09 avril 2015, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA). Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « *cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des voiries, des espaces publics et des transports. Elle établit un **rapport annuel** présenté en conseil [communautaire] ».*

Pour rappel, la création d'une Commission d'accessibilité est obligatoire pour les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 5 000 habitants. Les communes concernées et la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) se sont regroupées au sein de cette CIA, nouvelle mouture.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a voulu donner une nouvelle impulsion aux obligations de mise en accessibilité des équipements recevant du public imposées par la loi n°2005 -102 du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en créant notamment les agendas d'accessibilité programmée (ADAP). L'un des rôles de la CIA consiste à être destinataire des projets d'ADAP.

### COMPOSITION DE LA CIA

En avril 2015, la composition de la CIA a été arrêtée comme suit :

- 5 conseillers communautaires,
- les maires des communes ayant conventionné,
- 7 représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées,
- 3 représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées,
- 1 représentant de la Chambre de commerce,
- 3 représentants d'association d'usagers.

Des modifications ont eu lieu en septembre 2018 au sein des associations.

L'association Globe-Handicap nouvellement créée, a souhaité être représentée à la commission. Des contacts ont été pris avec l'Union des malades et handicapés du Boulonnais qui a accepté de renoncer à un de ses deux sièges pour permettre à Globe-Handicap d'avoir un représentant au sein de la CIA. Par ailleurs, l'association Sourd'Opale étant dissoute, une nouvelle association a vu le jour. Il s'agit de l'ASCO2 (Association des Sourds de la Côte d'Opale 2).

Association Bons Pieds Bonne tête étant dissoute, deux associations ont accepté de siéger à la CIA pour la remplacer. Il s'agit de l'association Opale -3 (Boulogne-sur-Mer) et de l'Office du 3ème âge à Wimereux.

**La nouvelle composition du collège des personnes en situation de handicap est donc la suivante :**

Union des malades et handicapés du Boulonnais  
Association de Parents et d'Enfants Inadaptés du Boulonnais - APEI  
Association Française contre les Myopathies

Établissement et service d'aide par le travail  
Association des Paralysés de France  
Globe - handicaps  
ASCO2

**La nouvelle composition du collège des personnes âgées est donc la suivante :**

-Opale-3  
-Office du 3ème âge  
-Maison de l'autonomie du département du Pas-de-Calais

Chacune de ces associations ou organismes dispose d'un siège au sein de la CIA.

Pour rappel, la liste des personnes physiques désignées par leur association pour siéger à la CIA est fixée par un arrêté du Président.

**TRAVAUX DE LA CIA**

**Réunion du 29 novembre 2018**

Au cours de cette réunion, l'action de la nouvelle association GLOBE HANDICAPS a été présentée par le représentant de l'association. Le bilan des ADAP des communes ont été exposés, ainsi que l'ADAP et le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée pour le service de transport urbain (ADAP-transports) de la CAB.

Divers points d'information ont été abordés au cours des réunions concernant des demandes spécifiques portant sur des aménagements de voiries, ainsi que sur l'accessibilité de Hélicéa et l'accueil de groupes de personnes en situation de handicap à Nausicaa.

A noter que la CAB a organisé en février 2018 une journée de formation pour sensibiliser les agents des services public à l'accueil des personnes en situation de handicap (45 inscrits).

La présente délibération, ainsi que le compte-rendu exhaustif de la CIA de novembre, qui a été transmis aux membres de la CIA ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil communautaire, tiennent lieu de rapport annuel pour l'année 2018.

Conformément à l'article L.2143-3 du CGCT, le rapport présenté au Conseil communautaire est transmis au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au Comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments installations et lieux de travail concernés par le rapport.

**Le CONSEIL décide :**

**- de prendre acte du rapport annuel 2018 de la Commission d'Accessibilité (CIA).**

Envoyé en préfecture le 07/01/2019  
Reçu en préfecture le 07/01/2019  
Affiché le   
ID : 062-246200729-20181220-31C\_20\_12\_2018-DE

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Mireille HINGREZ-CEREDA**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Marc LEFEVRE - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaiient donné pouvoir :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel, donnant pouvoir à Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

**Étaient absents :**

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer  
Patrice QUETELARD - Dannes

**Nombre de membres en exercice : 59  
Secrétaire de séance : Joël FARRANDS**

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**  
**N° 32C\_20\_12\_2018**  
**TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**  
**- ETAT ANNUEL 2018**

Par une délibération en date du 13 avril 2014, le conseil communautaire a mis en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour la durée du mandat. Celle-ci est présidée par Mireille HINGREZ-CEREDA.

En effet, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants créent une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à des tiers, par convention de délégation de service public.

**COMPOSITION**

La CCSPL est composée à parité de conseillers communautaires et de membres d'associations de consommateurs du Boulonnais. Les associations qui siègent à la CCSPL sont les suivantes :

- CLCV
- Confédération Syndicale des Familles
- Confédération Nationale du logement
- AFOC-FO
- INDECOSA – CGT

Il n'y a pas eu de changement en 2018 dans la composition.

**ACTIVITE 2018**

Conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, la présidente présente une fois dans l'année au conseil communautaire un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année écoulée. La CCSPL s'est réunie trois fois au cours de l'année 2018.

**Réunions du 15 janvier et du 12 avril 2018**

L'article L.1413-1 du CGCT mentionne que « La CCSPL est consultée sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'art. L. 1411-4 ».

Dans ce cadre, la CCSPL a rendu un avis favorable sur le lancement d'une délégation de service public pour la gestion d'Hélicéa et de la future salle de spectacle.

**Réunion du 27 septembre 2018**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) mentionne que « la commission examine chaque année sur le rapport de son président : le rapport (...) établi par le délégataire de service public ; les rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable et services d'assainissement ; le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de

l'autonomie financière (...) ».

La CCSPL a examiné les rapports annuels 2017 des délégataires de service public pour les services délégués : Nausicaa, Hélicéa, transports urbains, assainissement (traitement des eaux usées et réseau de la ZA Liane), assainissement non collectif, eau potable, crématorium, port de plaisance. Les rapports sur le prix et la qualité des services ont concerné l'eau et l'assainissement.

Pour la première fois cette année, le bilan d'activité 2017 de l'office de tourisme intercommunal a été présenté à la commission.

Lors de cette commission, la CCSPL a rendu un avis favorable sur le lancement d'une délégation de service public avec mise en concurrence pour la gestion du réseau d'assainissement de Saint Martin, Pernes, Conteville, La Capelle et Baincthun et pour le SPANC (Service Public d'assainissement non collectif) d'une part et d'autre part pour la mise en œuvre d'une délégation confiée à la Société Publique Locale ATB pour la gestion du port de plaisance.

Il est à noter que sur ces différents points, la CCSPL a émis un avis favorable à l'unanimité. Les comptes-rendus des débats ont été joints aux dossiers des Conseils communautaires de février à octobre 2018.

**Le CONSEIL décide :**

**- de prendre acte de l'état annuel des travaux de la CCSPL pour l'année 2018.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

## III

# DÉCISIONS DU PRÉSIDENT



**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : [tdelattre@agglo-boulonnais.fr](mailto:tdelattre@agglo-boulonnais.fr)

Site : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)